



## AVIS PUBLIC

### Changement de lieu pour la tenue des séances publiques du conseil municipal

---

Conformément aux dispositions de l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est donné qu'à compter du 3 octobre 2022, les séances publiques du conseil municipal se tiendront, à 19 h, à l'hôtel de ville de Lavaltrie situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, aux dates prévues au calendrier des séances ordinaires 2022.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 13 septembre 2022

---

Marie-Josée Charron, greffière